



حي جوهرة 554 عمارات CNEP - LES HALLES - بلوزداد - الجزائر - هاتف/فاكس 023 51 16 55
Cité Djouhara 554 Tours CNEP - Les Halles - Belouizdad - Alger Tél/Fax 023 51 16 55
www.cnoa.dz

Réf. : 148 / CNOA / 2019

Alger le 09 Mai 2019

A Mesdames & Messieurs
Les Membres de l'assemblée générale
Du Conseil Local de l'ordre des Architectes de TIZI OUZOU

OBJET : A/S de la vacance du poste de Présidente du CLOA de TIZI OUZOU.
A/S du retrait des divers documents & des agréments des architectes autorisés
A exercer la profession d'architecte au titre de l'année 2019.

Réf. : Nos courriers : 03/CNOA/2018 du 04/01/2018, 628/CNOA/2018 du 19/11/2018,
10/CNOA/2019 du 13/01/2019

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Conformément à l'article 06 du règlement intérieur adopté au congrès national en session ordinaire les 17 & 18 Décembre 2016 et faisant suite aux différents courriers destinés au Conseil Local de TIZI OUZOU, ayant pour objet la vacance du poste de Présidente, suite à l'élection de Madame BOUTERFA Leila en tant que membre du Conseil National, par lesquels nous avons demandé à ses membres de prendre les mesures nécessaires en procédant à la recomposition du bureau et à l'élection d'un nouveau Président, nous avons le regret de porter à votre connaissance, qu'à ce jour, aucune décision n'a été prise au niveau du Conseil Local.

Cet état de fait vraiment déroutant et préoccupant, qui a trop duré, d'autant plus que le Conseil National en sa session ordinaire N° 05 tenue le 12 Janvier 2019, a adopté une décision purement administrative, qui stipule que le retrait de tout document à notre niveau, doit se faire par le Président du Conseil Local ou par un représentant dument mandatée par le Président ; cette situation ne fait que pénaliser en premier lieu nos consœurs et confrères au niveau local, qui à ce jour, ne sont pas encore en possession de leurs divers documents, notamment les agréments relatifs à l'exercice de la profession au titre de l'année 2019, alors qu'ils sont disponibles au niveau du Conseil National depuis le mois de janvier 2019,

Pour faire face à cet état de fait et dans le but de ne pas prendre en otages les consœurs et confrères, en attendant que les membres du Conseil Local de TIZI OUZOU prennent leur entière responsabilité et mesures nécessaires, et suite à la décision du Conseil National adopté en sa session ordinaire N°06 le 27 Avril 2019, nous nous adressons à l'ensemble des architectes membres de l'assemblée générale, pour les inviter à retirer leurs documents et agrément auprès du siège du Conseil National.

Tout en restant à votre disponibilité et en espérant régler dans les plus brefs délais et définitivement cette situation, Veuillez agréer, chères consœurs, chers confrères, nos salutations confraternelles.

Pour le Conseil National de l'Ordre des Architectes,
Le Président,

Président du CNOA
TIBOURTINE Mustapha